
Communiqué du C.A.

Le 12 Juin 2008.

Sujet : Protocole d'entente.

Hockey Québec on mis en place une nouvelle structure de classification pour la saison 2008/2009. Cette nouvelle structure fait en sorte que la classe deux CC est obligatoire pour toutes les associations. La formation des équipes doit être basé sur le nombre d'inscription de l'année précédente. Nous avons analysé les chiffres des associations de SADP, Basse Laurentides et La Plaine. A fin que nous puissions continuer à présenter la classe deux BB il aurait fallu que les trois associations ce regroupe. Ce regroupement aurait fait en sorte que nous aurions eu dans chaque catégorie une équipe deux CC et une équipe deux BB pour trois associations. Malheureusement SADP on voté contre ce projet a leur dernière assemblée générale (Voir sur leur site le communiqué). Le retrait de SADP du projet fait en sorte qu'il nous est impossible de présenter la classe deux BB a deux association car si nous nous inscrivons a cette classe nous devons obligatoirement présente une équipe CC en surplus. Il a été entendu entre St Lin et La Plaine que pour la saison 2008/2009 chaque association respective inscrira une équipe CC dans chaque catégorie.